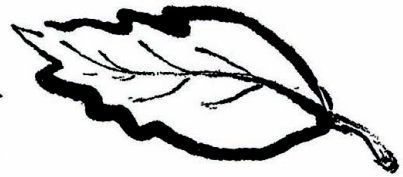


S'feld' Blatt



Lettre d'information de la commune de Feldbach n°2 Juillet/Août 2020

Le mot de la maire *A toutes et tous,*

C'est un été bien particulier que nous vivons cette année et que nous n'oublierons sans doute jamais. Plan canicule, sécheresse, restrictions de l'utilisation de l'eau, pic de pollution à l'ozone et épidémie de COVID-19 font partie de notre quotidien. C'est à chacun d'entre nous, par nos gestes de tous les jours, de nous adapter et d'être vigilant, avec bon sens et civisme.

Pour nous protéger, pour protéger les autres et pour protéger notre Environnement.

Bien à vous.

Sylvie RENGER



Mesures de restriction de l'utilisation de l'eau

La météo et l'absence de pluies suffisantes ont conduit le Préfet du Haut Rhin à prendre des arrêtés limitant la consommation d'eau.

USAGE

Remplissage des piscines privées à usage familial ...

Lavage des véhicules.....

**Lavages des voiries et des trottoirs.....
et nettoyage des terrasses et façades**

**Arrosage des pelouses et espaces verts.....
publics ou privés et des terrains de sports (sauf
terrains de compétition niveau national)**

**Arrosage des jardins potagers, bacs et
massifs fleuris**

Alimentation des fontaines publiques

**Remplissage des plans d'eau et bassins.....
d'agrément ou mares, hors piscicultures agréées**

ALERTE

Interdiction sauf si chantier en cours

Interdiction sauf dans les stations
professionnelles

Interdiction sauf dérogation pour salubrité
publique

Interdiction horaire de 9h à 20h

Interdiction horaire de 9h à 20h
Arrosage uniquement manuel
ou par goutte à goutte

Interdiction pour les fontaines en circuit
ouvert

Interdiction

Pour les autres usagers se référer aux mesures de limitation provisoires des usages de l'eau définies dans les arrêtés consultables via le lien

<https://www.haut-rhin.gov.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Secheresse-2020-des-mesures-pour-limiter-la-consommation-d-eau-dans-le-Haut-Rhin#>

Ces dispositions sont applicables à compter du 30 juillet 2020 et jusqu'au 12 octobre 2020, sauf évolution de la situation météorologique et hydrologique conduisant à renforcer, prolonger ou abroger les mesures prises.

Décisions prises lors de la séance du Conseil Municipal

du 10 juillet 2020

Présents : tous les Conseillers sauf Mmes Marguerite DATTLER (procuration à Mme Myriam VETTER) et Dominique MEDUS (procuration à Mme le Maire)

- **Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :**

Tous les conseils municipaux concernés par le renouvellement des 178 sénateurs de la « série 2 » se sont obligatoirement réunis le 10 juillet dernier afin de procéder à l'élection de leurs délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre 2020..

Ont été élus pour la Commune de Feldbach (à la majorité absolue au premier tour) :

- Titulaire : Mme Sylvie RENGER

- Suppléants : MM. Christophe SENDELIN, Sébastien STOESEL, Christophe KESSLER

- **Acquisition d'une parcelle de terrain rue de la Forêt pour l'élargissement de ladite rue :**

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour (Mme Caroline JAEGER ayant quitté la salle et n'ayant pas participé au vote) a approuvé l'acquisition de la parcelle sise Section 1, N°137 « rue de la Forêt » d'une contenance de 0,89 a à l'euro symbolique et a autorisé Mme le Maire à signer l'acte de vente à passer avec les conjoints JAEGER devant l'étude notariale KOENIG-BAEUMLIN d'ALTKIRCH.

- **Acquisition d'un miroir de sécurité rue de Ferrette :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé :

- d'approuver l'acquisition d'un miroir de sécurité à installer rue de Ferrette, prestation confiée aux ETS Signaux Girod pour un montant de 796,25 € TTC (la pose intervenant en régie communale) ;

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin au titre des « Amendes de Police », en participation à cette opération.

Autres infos

Taxi pour les aînés

Le service d'Aide à la Mobilité (nouvelle dénomination de l'ancien Taxi pour les aînés) proposé par la Communauté de Communes Sundgau (CCS) s'adresse :

- aux personnes âgées de 75 ans ou plus
- aux personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie (taux d'incapacité d'au moins 80 %)
- aux personnes majeures **momentanément dans l'incapacité de conduire** (pour les rendez-vous médicaux uniquement).

L'ayant droit peut être accompagné par une personne de son choix. Le service fonctionne du lundi au vendredi de 7 h à 19 h, hors jours fériés. Les déplacements sont autorisés dans le périmètre de la CCS (de Hochstatt à Lucelle...), vers les hôpitaux et cabinets médicaux spécialisés de Mulhouse et de Saint-Louis, ainsi que vers les maisons de retraite de Bellemagny, Bréchaumont, Dannemarie, Seppois-le-Bas et de la région mulhousienne.

COVID-19

PASSONS UN BON ÉTÉ AVEC LES BONS RÉFLEXES

8 conseils pour appliquer les gestes barrières

Pour un repas avec des proches

- ✓ Se laver les mains avant de manger et avant toute activité (jeux de société...).
- ✓ Éviter de partager les plats et de goûter dans l'assiette du voisin !
- ✓ Penser à aérer régulièrement. C'est aussi l'occasion de prendre l'air, même chez soi.



Pour rendre visite à ses grands-parents

- ✓ Rester à distance autant que possible et porter un masque.
- ✓ Abandonner les bisous collants pour les bisous volants.



Pour une sortie entre amis

- ✓ À la plage, poser sa serviette à distance des autres personnes.
- ✓ En balade, en ville ou à la campagne : chacun sa gourde, chacun son sandwich !
- ✓ En soirée, prévoir un verre par personne et écrire son nom dessus pour éviter de se tromper.



GOVERNEMENT F.R./M.D.-CORONA VIRUS
0 800 130 000 appel gratuit



Le service est limité à 50 trajets aller annuels (25 trajets aller-retour), correspondant à 2 carnets de tickets transport par an. Pour adhérer au service, il convient de contacter la CCS au 03.89.08.36.20 et de remplir une fiche de renseignement, accompagnée de pièces justificatives. A réception du dossier, la CCS enverra un carnet de transport prérempli à l'utilisateur. Les réservations se font auprès de la Société de transport MOVEO (la seule habilitée sur l'ensemble du territoire desservi, désormais), entre 9h et 12 h -14 h et 17 h. **Contact : Tél. : 09.82.55.00.30 - Email: contact@moveo.online Toute course doit être réservée avant 17 h la veille du déplacement. Dépliant et renseignement sur demande à la mairie (Tél. : 03.89.25.80.55).** La CCS met tout en œuvre pour permettre de véhiculer les ayants-droits dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire. MOVEO suit un plan de nettoyage et de désinfection strict et les chauffeurs ont l'obligation de porter un masque. En revanche, ils ne sont plus autorisés à accompagner les usagers dans les hôpitaux, cabinets médicaux et EHPAD. Quant aux personnes transportées, elles ont l'obligation de porter un masque et d'emporter un stylo pour la signature qui sera demandée. Les temps d'attente peuvent être plus longs qu'en période normale

Transport scolaire Collégiens et lycéens : modification du système de demande de carte de transport scolaire

Afin de bénéficier du transport scolaire et d'obtenir une carte de transport, il est obligatoire de s'inscrire en ligne : <https://www.fluo.eu/68>

Le site est ouvert aux inscriptions depuis le 22 juin 2020. Le système est totalement renouvelé pour la rentrée 2020/2021. Pour s'inscrire, il est nécessaire de créer un nouveau compte.

Gratuité du service jusqu'en 2022 : le transport des collégiens pour les trajets supérieurs à 3 km est pris en charge intégralement par la Région Grand Est. A partir de septembre 2022, un nouveau règlement régional rentrera en vigueur et une tarification forfaitaire sera appliquée.



Contactez la REGION GRAND EST en cas de difficultés d'inscription ou pour toute autre demande particulière :

MAISON DE LA REGION MULHOUSE
Service Transport Fluo 68
4 avenue du Général Leclerc - CS81298
68055 MULHOUSE CEDEX

Tél. : 03.89.36.66.70 – courriel : transports68@grandest.fr

Plus d'information dans la circulaire de la Région Grand Est :
<https://www.cc-sundgau.fr/grandir/2020-circulaire-inscription-rge.pdf>

Cas particulier : COLLEGE JEAN-PAUL DE DADELSEN A HIRSINGUE

La compétence a été déléguée à la Communauté de Communes Sundgau pour l'organisation du transport des élèves du collège d'Hirsingue. Pour toute information veuillez contacter la Communauté de Communes Sundgau au 03.89.08.36.20 ou envoyer un courriel à developpement@cc-sundgau.fr

Plus d'information dans la circulaire de la CCS :

<https://www.cc-sundgau.fr/grandir/circulaire-ccs-transport-scolaire-hirsingue.pdf>

La Ligue contre le Cancer En raison de l'épidémie de COVID-19, la Ligue contre le Cancer n'a pas eu d'autres choix que de renoncer en 2020 à la quête à domicile qu'elle organise depuis des décennies dans tout le Haut-Rhin. Les dons émanant de cette quête représentent la majeure partie de leurs ressources. C'est pourquoi la Ligue a décidé de lancer un appel à dons directement vers les donatrices et donateurs avec le souci de veiller à la santé de tous. **Vous pouvez donc faire votre don annuel, en envoyant un chèque à l'adresse suivante : 11 rue Camille Schlumberger 68000 COLMAR ou directement en ligne sur le site internet : www.liguecancer-cd68.fr**





Entretien des trottoirs

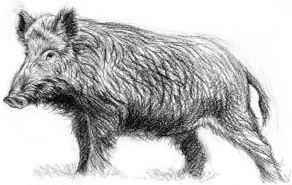
L'entretien des trottoirs et caniveaux devant chez-soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement. Merci à celles et ceux qui régulièrement passent un coup de balai, désherbent et ramassent les déchets jetés par d'autres. C'est un véritable travail d'équipe pour contribuer à la propreté du village.

J'aime mon chien, j'en suis responsable, j'en prends soin et je ramasse ses crottes !

Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée et les espaces verts ne deviennent pas des toilettes publiques canines. Pour cela il n'y a qu'une seule solution, ramasser les déjections. Ce n'est pas très compliqué, d'autant que des sachets et une poubelle sont à disposition devant l'atelier communal.



Tirs de régulation de l'ESOD* : sanglier Suite à d'importants dégâts sur les semis de maïs et maintenant sur les blés, à la plainte d'exploitants agricoles, les Lieutenants de Louveterie vont procéder à des tirs de régulation de l'ESOD sanglier sur une période d'un mois (du 22.07.2020 au 22.08.2020 dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 14 avril 2020). Ces opérations se feront sur les communes de BISEL, RUEDERBACH, HEIMERSDORF, HIRSINGUE (lot N°138/03) et FELDBACH. *(Espèces Susceptibles d'occasionner des dégâts)



Bruits de voisinage Avec les beaux jours, reviennent les travaux de jardinage... Et avec eux les questions liées au bruit inhérent. Certains travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur niveau sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, etc. Pour le respect de chacun, leur utilisation est à éviter en soirée les dimanches et jours fériés.

Travaux autour du rond-point Les travaux de pose d'un nouvel enrobé autour du rond point initialement programmés fin août ont finalement été avancés et se dérouleront entre le 3 et le 23 août. La circulation automobile sera réglementée par alternats et feux tricolores.

Animations



° Le 12 juillet dernier, l'Amicale des Sapeurs Pompiers du village organisait une vente de **tartes flambées** histoire de se revoir et de papoter dans la file d'attente ! 230 tartes ont été emportées et même livrées. Le bénéfice de 500 euros sera reversé aux EHPAD de Waldighoffen et Seppois. Merci à eux pour cette initiative gratinée !

° Retrouvez la tournée de l'**Autoc'art des Musiciens** le 23 août dans le Sundgau (report du 21 juin) : arrêt prévu à 13h à Feldbach !

° Réservez votre après-midi du 19 septembre pour la **journée du patrimoine**, visite guidée de l'église et concert des cuivres de Riespach, stand de livres d'occasion des Initiatives du cœur, stand d'artisans et petite restauration du Foyer à emporter.

Horaires d'ouverture de la mairie et permanence du Maire et des Adjointes en respectant les gestes barrières et port du masque obligatoire

La Mairie de Feldbach est ouverte au public aux horaires habituels, soit le mardi de 16 h 45 à 18 h 45 et le vendredi de 10 h 00 à 12 h 00.

Mme le Maire et les Adjointes reçoivent uniquement sur rendez-vous. Tel : 03.89.25.80.55. Courriel : mairiedefeldbach@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.feldbach.fr/> S'feld blätt n°2 réalisé par la commission Communication textes et dessins Sylvie Renger. Myriam Kilian, Caroline Jaegy Mise en page : Caroline Jaegy. Rébus : Myriam Vetter / Solution du rébus en page une : L'eau est précieuse, il ne faut pas la gaspiller